



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°291

Novembre 2021

Note : Avant la séance du Conseil Municipal, la police pluri communale a présenté le bilan de l'année 2021.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2021 – 20H00

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents : 16

Maire : Patrick GERAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON,

Conseillers délégués : Nicolas CHESNIN, Patricia CANAUX

Conseillers municipaux : Bruno CRESPEL, Christine CHAZELLE, Lauriane DOUILLARD, Claire GERARD, Muriel MALNOË, Isabelle PERRAIS, Stéphane PELLION, Yannick ROUSSE.

Absents excusés : Emmanuelle GONÇALVES donne pouvoir à Muriel MALNOË, Vincent SAULNIER donne pouvoir à Isabelle SIRLIN

Absente non excusée : Karine BERTHO

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h52.

Lauriane DOUILLARD est secrétaire de séance.

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre est approuvé à l'unanimité

B. Les Délibérations

• COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- ✓ Modification des statuts intégration au sein des compétences facultatives de la « mobilité » et notamment un article visant à la création, l'aménagement, la signalétique et l'entretien d'itinéraires cyclables présentant un intérêt pour le territoire communautaire hors agglomération.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité, par délibération le 28 septembre 2021, le schéma Directeur Cyclable et s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence facultative « Création, aménagement, signalétique et entretien d'itinéraires cyclables présentant un intérêt majeur pour le territoire communautaire ». Les statuts de la Communauté de Communes Arc-Sud-Bretagne sont donc modifiés de la manière suivante :

- Intégrer au sein de la compétence facultative XIV. Mobilité :
 - o XIV.2. Création, aménagement et entretien d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire hors agglomérations.

Les Conseils Municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces modifications statutaires à la majorité qualifiée conformément aux articles L. 511-5 et L5211-17 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Pour Saint-Dolay cela concernerait la signalétique et l'entretien des voies des prés de Vilaine.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et valide la modification statutaire telle qu'approuvée par le Conseil Communautaire du 28 septembre 2021.

• FINANCES :

- ✓ Décision Modificative : Ajustement de crédit au Budget assainissement

Monsieur Le Maire présente la DM n°1 au Budget Assainissement suivante qui consiste en un ajustement de crédit : un titre de recette a été annulé en raison d'un mauvais tiers pour être réémis.

Dépense de Fonctionnement	
Chapitre 66 : 66111 Intérêts	-500.00 €
Chapitre 67 : 673 Titres annulés	+500.00 €

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité et valide la décision modificative.

✓ Surtaxe assainissement 2022

Monsieur Le Maire propose de maintenir les tarifs de la surtaxe assainissement par rapport à l'année dernière :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
L'abonnement part fixe annuelle	34.60 €	34.60 €	35.00 €	35.00 €	35.50 €	35.50 €	35.50 €
Tarif basé sur la consommation d'eau (en m3)	1.80 €	1.80 €	1.85 €	1.85 €	1.87 €	1.87 €	1.87 €

Les coûts sur le budget assainissement n'ont pas évolué, d'autant plus que la commune a pu bénéficier cette année de subventions, notamment pour les travaux d'assainissement de la route de Sainte-Anne.

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité et valide le montant de la surtaxe applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

• ENFANCE JEUNESSE :

✓ Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école publique Arc-en-ciel

Madame Gaëlle DAVID, adjointe aux affaires scolaires, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique Arc-en-Ciel participent aux dépenses de fonctionnement en fonction du nombre d'élèves.

Les dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint-Dolay s'établissent pour l'année scolaire 2020/2021 :

- 339.67 € (394.54 € en 2019/2020) pour un élève élémentaire
- 1 105.08 € (1365.10 € en 2019/2020) pour un élève maternel.

Le coût par élève est en diminution car le nombre des élèves a augmenté.

A ce jour, l'école Arc-en-Ciel accueille des élèves de Théhillac : 3 enfants en maternelle, 4 en élémentaire, de Nivillac : 2 enfants en maternelle et 1 élémentaire soit 10 élèves extérieurs.

Après délibération et vote à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le coût de l'élève, et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes aux communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école Arc-en-Ciel.

✓ Appel d'offres pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire : Assistance pour la mise en place

Madame Gaëlle DAVID, adjointe aux affaires scolaires, et Nicolas CHESNIN, délégué, informent le conseil municipal du souhait de la commission, d'avoir recours au GAB56 afin d'obtenir une aide à la rédaction du marché public de fourniture de repas, à l'analyse des offres et au suivi du marché. Le montant du devis est de 6 500.00 € HT.

Le marché public entre la commune et Convivio, concernant la fourniture de repas au restaurant scolaire, arrive à échéance au 31/08/2022. La commune se doit de lancer un nouvel appel d'offre. La rédaction de cet appel d'offre est complexe. Elle demande des connaissances, de l'expérience, de la technicité ainsi que des notions juridiques.

Le GAB56 (Groupement des Agriculteurs Bio du Morbihan) propose à la commune un accompagnement sur plusieurs points :

- Comprendre le fonctionnement actuel,
- Analyser la prestation à travers les menus,
- Traduire les attentes de la commune en objectifs mesurables et vérifiables,
- Établir les critères d'analyse utilisés pour la rédaction du DCE (dossier de consultation des entreprises),

- Faire correspondre le DCE à nos objectifs,
- Comparer chaque offre,
- S'assurer du bon respect du cahier des charges,
- Faire évoluer les pratiques du prestataire dans un contexte partenarial.

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour 15 voix pour et 3 absentions, la possibilité d'être accompagné pour cet appel d'offre, valide le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

• **ASSOCIATIONS :**

✓ Convention d'utilisation du minibus

Monsieur Nicolas CHESNIN, délégué au transport et à la restauration, présente le projet de la convention concernant l'emprunt du minibus pour les associations.

Ce minibus sera prioritairement utilisé par les services municipaux (CCAS, Espace jeunes) en semaine et durant les vacances scolaires. La Commune de Saint-Dolay se réserve le droit de disposer du véhicule pour ses propres besoins ou à l'occasion d'évènements particuliers. Les associations pourront utiliser le minibus en dehors de ces périodes de réservation.

Le prêt du véhicule est uniquement consenti pour des déplacements ayant un lien direct avec l'objet de l'association et/ou manifestation, et uniquement pour les adhérents de la structure.

Les déplacements seront limités dans la région grand-ouest (Bretagne, Loire-Atlantique, Maine et Loire et Vendée) sauf dérogation.

Le montant de la caution est fixé à 500 €. Ce montant garantit la bonne exécution des obligations auxquelles est tenu le locataire. Le chèque de caution sera restitué au retour du véhicule, après que les parties aient pris soin de vérifier contradictoirement l'état du bien prêté.

Les frais de carburant seront à la charge de l'association qui devra rendre le véhicule avec le plein de carburant. Si l'appoint n'est pas fait, celui-ci sera facturé 0.456 € du kilomètre à l'association ou conducteur agréé concerné.

Après délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident la convention d'utilisation du Minibus pour les associations, le montant de la caution, le prix d'essence au kilomètre facturé à l'utilisateur si le véhicule n'est pas rendu avec le plein d'essence.

✓ Prêt des spots

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des spots acquis par la commune peuvent être mis à la disposition des associations dolaysiennes qui en font la demande. Une caution d'un montant de 500 € sera demandée contre remise des spots et restituée à l'issue de l'utilisation.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant de la caution.

• **BÂTIMENT :**

✓ Travaux de l'agence postale communale

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint aux bâtiments, informe le Conseil Municipal que la commission Bâtiment propose de retenir les entreprises suivantes avec l'option du SAS d'entrée pour un montant de 37 590.87 € HT

Lots	Entreprises	Montant HT
1 Menuiserie intérieurs	CHESNIN MCE	7 425.00 €
2 Cloisons sèches	GUILLOTIN Sébastien	5 628.01 €
3 Electricité	GERGAUD Industrie	3 132.06 €
4 Revêtements de sols	LE BEL ET ASSOCIES	2 124.15 €
5 Peintures	JG PEINTURES	7 561.75 €
6 Serrurerie	CHESNIN MCE	650.00 €
Option : SAS d'entrée		
Menuiserie intérieure	CHESNIN MCE	9 640.00 €
Electricité	GERGAUD	954.92 €
Peinture	JG Peinture	474.98 €
	TOTAL	37 590.87€

Il est à rappeler que la poste s'était engagée à rembourser une partie des travaux occasionnés à hauteur de 30 000€, pour accueillir l'agence postale en mairie.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les devis ci-dessus et autoriser Monsieur Le Maire à les signer.

C. INFORMATIONS DIVERSES

1. Projet de camera de protection

La commission sécurité a lancé une étude, non chiffrée à ce jour. Le but de cette étude est de définir un plan d'installation de caméras de vidéo protection sur la commune.

La vidéo protection est un outil au service de la sécurité des habitants, qui revêt un caractère préventif et permet de mieux protéger l'espace urbain. Il contribue à renforcer la prévention et la sécurité des personnes sur la voie publique. Il permet aussi d'optimiser la collaboration opérationnelle entre la police municipale, les divers services de police et la Justice dans le cas d'enquêtes de flagrants délits, d'enquêtes préliminaires ou d'informations judiciaires.

Ce système de sécurité est réglementé par les lois qui s'attachent à concilier les libertés individuelles et la sécurité collective.

Pourquoi choisir d'installer un système de vidéo protection ?

La vidéo protection répond à de nombreux objectifs : la prévention des atteintes aux biens, la protection des bâtiments et installations publics et leurs abords, le secours aux personnes, la défense contre l'incendie et la prévention des risques naturels ou technologiques, la prévention d'actes terroristes...

Comment est réglementée l'installation de ce système de vidéo surveillance ?

La vidéo protection ne s'applique qu'à la voie publique et aux lieux ouverts au public, dans le respect de la vie privée des citoyens. Chaque implantation de caméra est soumise à une autorisation préfectorale. De plus, des panneaux visibles informent les administrés de l'existence de ce système.

Qui visionnent ces images ?

Les images ne peuvent être visionnées qu'à partir d'un poste central et par une personne publique ayant une habilitation judiciaire, car la surveillance de la voie publique relève exclusivement des missions de police administrative.

Celle-ci relève de la compétence des maires et des préfets. L'exploitation et le visionnage des images ne sauraient donc être le fait de personnes privées, mais de personnes désignées par Monsieur le Maire après validation judiciaire et l'avis du Préfet.

Que deviennent ces images ?

Les images ne seront pas archivées, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum d'un mois, hormis dans le cas d'une enquête. Par ailleurs, les textes prévoient un droit d'accès aux images en faveur de toute personne qui souhaite prendre connaissance des enregistrements la concernant ou vérifier leurs destructions.

2. Rapport d'activité MORBIHAN ENERGIES

Le rapport Morbihan énergie est disponible en mairie en consultation sur place

3. Rapport PQS EAU DU MORBIHAN

Le rapport Morbihan énergie est disponible en mairie en consultation sur place.

4. Planning préparation budgétaire 2022

Il convient aux associations de transmettre leur demande de subventions avant la fin janvier 2022.

Des formulaires sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie.

5. Facturation service enfance/jeunesse

Nicolas CHESNIN, délégué au transport et à la restauration, annonce qu'une rampe de self sera installée au restaurant scolaire pour un montant de 990.64 € H.T, ceci afin de faciliter le passage des élèves.

6. Certains dolaysiens demandent quand on pourra réentendre le son des cloches. Nicolas GURIEC, répond que les travaux de remontage du beffroi devraient débuter autour du 7 décembre.

7. Mme Claire GÉRARD annonce en fin de Conseil Municipal sa démission.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 22 DECEMBRE À 20H00

Groupe municipal « Saint-Dolay Citoyens ! » - Écologie, Citoyenneté, Solidarité.**C'est déjà Noël : 30.000 euros pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance dans le bourg !**

Les caméras ne règlent pas les incivilités et dégradations, mais les déplacent. Il devient alors nécessaire de sans cesse multiplier les caméras pour couvrir tout l'espace public, en augmentant encore le budget. Surveiller toujours plus les citoyens, porter atteinte aux libertés individuelles. Ces questions se règlent plus durablement par le dialogue et le renforcement des liens sociaux : espaces de vivre ensemble, temps de rencontres entre des personnes qui n'ont pas l'occasion d'échanger au quotidien pour que chacun comprenne mieux la réalité de l'autre.

*Les caméras de surveillance ne vous quitteront pas des yeux.
Elles sauront vous dissuader de piquer un petit somme ou de voler un simple regard,
de vous moucher dans le pain du voisin ou de vous mettre les doigts dans le nez.
Anna Sam, 2008*

Info « Saint-Dolay Citoyens ! » : la démission de votre conseillère municipale Claire GERARD, en prévision d'un changement de commune. Elle sera remplacée dès décembre par Audrey BERTET, habitante de Burin. Bienvenue Citoyenne !

Prenez contact avec vos élus et partagez vos idées citoyennes : saintdolaycitoyens@mailo.com facebook : @saintdolaycitoyens

Vos élus, Claire GÉRARD et Stéphane PELLION

➤ **LA POLICE PLURI COMMUNALE RAPPORT 2021**

Avant le début du Conseil Municipal la police pluri communale a présenté le bilan de l'année 2021.

Si leur bureau est installé sur la commune de Nivillac, Mathieu et Julien interviennent sur les 3 communes de La Roche Bernard, Nivillac et Saint-Dolay. Pour les joindre 02.99.90.39.07

Mathieu et Julien font d'abord de la prévention notamment auprès des enfants.

- 6 classes de CM1 et CM2 ont pu ainsi bénéficier d'une formation et passer le Permis Vélo.
- Les CE2 des écoles Jeanne d'Arc de Saint Dolay et St Michel de La Roche Bernard, dans le cadre de « Voir et être vu » ont été sensibilisés aux dangers de la nuit. Les enfants savent que le soir il vaut mieux ne pas s'habiller en noir s'ils veulent être vus. Les élèves ont reçu un bracelet réfléchissant ainsi qu'un diplôme.

Dans leurs futures actions on note le permis piéton pour les CE2, le permis internet pour les CM2.

La prévention, ils la font aussi auprès des adultes : Opération Lumière

Avec l'automne, la luminosité est plus faible, les jours sont plus courts et le temps peut être capricieux, pluie, brouillard. Les policiers municipaux vous invitent à vérifier le **bon fonctionnement des feux de votre véhicule**, pour bien voir et être bien vus : Le **10 décembre prochain sur le boulevard de Bretagne à Nivillac**. Dans le cadre de cette opération, ils distribueront des éthylotests.

Mathieu et Julien sont aussi là pour faire respecter la réglementation de la circulation urbaine, notamment le respect des zones bleues, place handicapée...

L'accroissement des interventions sur Saint-Dolay est notable : en 2021, on note 179 interventions, contre 117 en 2020. Ils précisent que « parfois ces interventions ne sont pas sans danger ».

Ils sont intervenus notamment pour des vols de carburants, des dégradations de biens personnels, de bien publics : dégradation des toilettes publiques, des vestiaires de La Longue, des vitres du restaurant scolaire..., pour des problèmes de voisinage, pour des problèmes liés aux animaux, mais aussi dans la protection de l'environnement, dépôt sauvage de déchets, pollution...

➤ **Informations :**

- ✓ Prochainement vous trouverez dans vos boîtes à lettre **l'agenda 2022** distribué par l'ensemble des élus !
- ✓ Une Conseillère numérique vient d'être recrutée afin de faciliter l'accès aux outils informatiques, afin d'aider les citoyens dans leur pratique quotidienne du numérique. Ce poste est mutualisé entre les communes de La Roche Bernard et de Nivillac est sera effectif dès le 1^{er} janvier 2022. Dans ce cadre, **un questionnaire sera distribué** afin de connaître vos habitudes numériques, vos souhaits d'accompagnement, et ainsi répondre au mieux à vos attentes. Le questionnaire complété sera à retourner à la mairie **avant le samedi 29 janvier 2022**. Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration dans ce projet.

- ✓ A partir du 20 janvier 2022 **la campagne du recensement de la population** va débuter, n'oubliez d'apposer votre nom sur la boîte aux lettres de vérifier si votre numéro est bien visible.
- ✓ Si vous ne recevez pas le **SAINT-DOLAY INFO**, merci de vous faire connaître en mairie. Celui-ci est aussi disponible sur le site internet de la commune dans la rubrique : mairie/vie-municipale/saint-dolay-info
- ✓ Le plan de la commune, sous format papier, reste à disposition en mairie.
- ✓ **Vaccination** : suite à la forte progression de la pandémie et aux annonces gouvernementales, nous, Maires des communes d'Arc Sud Bretagne, ainsi que les Maires des 3 communes de Cap Atlantique du canton de Muzillac (Férel, Camoël et Pénestin), avons pris la décision de remettre en place un centre éphémère de vaccination. Ce centre de vaccination ouvrira ses portes les 6, 7 et 8 janvier 2022 au complexe sportif communautaire des Métairies à Nivillac (à côté de la piscine) afin de permettre aux personnes de plus de 18 ans de recevoir une 3^{ème} dose.
Seules, les personnes de plus de 18 ans ayant déjà reçu 2 doses (ou 1 dose et contracté le Covid) depuis un minimum de 5 mois, sont éligibles.
Le vaccin qui sera administré sera du Pfizer ou du Moderna.
Pour la commune de Saint-Dolay, la date retenue est le 7 janvier 2022.
Les personnes éligibles au vaccin doivent contacter la mairie pour s'inscrire afin d'obtenir un rendez-vous au : 02 99 90 17 07 à partir du 10/12/2021.
- ✓ **CCAS (Centre Communal d'Action Social) :**
Personne(s) ou familles en difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher du C.C.A.S.
Écoute, aide, orientation, accompagnement, aide alimentaire, soutien.
Contact, rendez-vous et renseignements en toute confidentialité : ligne directe 02.99.90.17.07
Mme Isabelle SIRLIN 1ère adjointe aux Affaires Sociales, Emploi Formation.
- ✓ **Restos du Cœur** : La campagne d'hiver est ouverte : Distribution le mardi, de 14 h à 16 h 15, et le vendredi, de 10 h à 11 h 30.
Maison de la solidarité, 19 bis, rue Porte-Garel. Tél. 02 99 90 24 35, courriel : ad56.nivillac@restosducoeur.org
- ✓ **Aménagement du Port de Cran** : une réunion publique sera organisée le mercredi 15 décembre 2021 à la salle polyvalente afin de vous présenter le projet dans sa phase esquisse.

La police pluri-communale vous informe

LES ANIMAUX EN DIVAGATION

La capture des animaux trouvés errants ou en état de divagation sur la commune est assurée par Le centre animalier de PLOEREN.

Tout animal errant ou en divagation sera capturé soit par la Police Municipale soit par la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) et sera pris en charge puis transféré au centre animalier de PLOEREN, route de Mériadec, Bois des Muriers, 56880 PLOEREN.

En cas de perte de votre animal, voici quelques numéros utiles:

Le centre animalier de PLOEREN: 02.97.40.03.33

Cabinet Vétérinaire AR GWILEN rue Joseph Sauveur, Nivillac: 02.99.90.60.98

Cabinet Vétérinaire du Levant, 10 B le Soleil Levant à Nivillac : 02.23.10.62.47

Définition de la divagation des chiens et des chats: Article L 213-1 du Code Rural

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

L'identification des chiens et des chats est obligatoire préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux. L'identification est à la charge du cédant.

Il en est de même, en dehors de toute cession, pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de quatre mois et pour les chats de plus de sept mois nés après le 1er janvier 2012.

Pour les animaux non identifiés (absence de tatouage ou de puce) **et identifiés** (tatouage ou puce), les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné, à une association de Protection Animale.

Prix du timbre : hausse au 1er janvier 2022

Évolutions tarifaires		
Pour les particuliers	Tarifs 2021	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2022
	[0 –20 g]	[0 –20 g]
Lettre prioritaire	1,28 €	1,43 €
Lettre verte	1,08 €	1,16 €
Écopli	1,06 €	1,14 €
Lettre suivie	1,56 €	1,66 €
Lettre recommandée R1	4,40 €	4,55 €

A noter : Les timbres sans valeur faciale sont valables pour des courriers d'un poids déterminé mais sans limitation de durée.

Direction de l'information légale et administrative



Idées et petits gestes pour ma planète : Réussir la transition énergétique en faisant des travaux d'économie d'énergie mais où se renseigner ?

SOLIHA : Pour concevoir et améliorer son habitat, réduire ses consommations d'énergie,

Les permanences ont lieu le 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9h à 12h rue du Hinly à Muzillac.

Pour plus de renseignement **02 55 59 05 99** du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h au - mbognet@solihha.fr

ADIL DU MORBIHAN : pour répondre aux questions juridiques, fiscales et financières relatives au logement et à l'habitat. Les permanences ont lieu le 2^{ème} jeudi (en mairie de La Roche Bernard) et le 4^{ème} jeudi (rue du Hinly à Muzillac) de 14h à 17h - Pour plus de renseignement **02 97 47 02 30** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h00 - adil.56@wanadoo.fr -

Le site de l'ADIL 56 - <https://www.adil56.org> - vous permet désormais de prendre un RDV en ligne avec un conseiller sur toutes les questions liées à l'habitat. ! ☺

PENSEZ-Y !

➤ FOCUS SUR : **Rénovation de l'habitat : les évolutions au 1er janvier 2022**

Dès le 1er janvier 2022, une nouvelle plateforme unique verra le jour :

france-renov.gouv.fr.



France Rénov' organise et assure le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat. Ce service unique rassemble désormais le réseau FAIRE et le réseau de l'Anah. Un numéro de téléphone sera aussi mis en place pour joindre les conseillers

France Rénov' : **0 808 800 700.**

Sources : Ministère de la Transition écologique

Ce qui change au 1^{er} janvier 2022



Ils sont nouveaux à Saint-Dolay...

- ✓ Pascal NICOL - Géobiologue
Repérage de veines d'eau,
Prévention des agressions telluriques et pollutions électromagnétiques
Tél. : 06.74.70.13.38

- ✓ Isabelle MARIAULT – écrivaine romancière
Tél. : 06.26.72.48.63 – isabelle.mariault078@orange.fr
Blog : lecoeurdunouveaumon2.eklablog.com

La Belle de Penerf - Fête de fin d'année

Vente directe d'huîtres et coquillages pour les fêtes de fin d'année, nous serons présents à notre place habituelle (abri-bus) :

Jeudi 23 décembre et Jeudi 30 décembre de 15h00 à 19h00

Note : absents les dimanches 26 décembre 2021 et 2 janvier 2022



Nomad'Emploi : Le service de proximité tournée vers l'insertion à l'emploi

Le camping –car Neo56 sera présent sur le parking de la mairie les :

- Lundi 27 décembre de 13h30 à 16h,
- Lundi 24 janvier de 13h30 à 16h



RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITES SUR LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>

➤ **EN DECEMBRE**

❖ **Opération sapins de Noël 2021 - Hospitalité de ST DOLAY et THEHILLAC**

Comme chaque année, les Brancardiens et Hospitalières de SAINT DOLAY, vous proposent leurs SAPINS de NOËL, au profit des personnes malades et handicapées et associations caritatives.

Nous serons présents les :

- Place de l'Eglise à **St Dolay** à partir de 9h00
- ✓ **Samedis 11 et 18 décembre,**
- ✓ **Dimanches 12 et 19 décembre,**



Et chez Bernadette à Ste Anne et chez Le Primeur de Saint-Jean St Jean du Gérais à Missillac.
Merci de venir nombreux soutenir cette action solidaire. Nous comptons sur votre générosité.

Toujours en cours Expositions photographiques :

- ❖ **Merveilleux voisins** – faune dolaysienne **du 22 septembre 2021 au 27 janvier 2022** à la médiathèque.



❖ **Le Marché à la Ferme fête Noël !**

Mercredis 15 et 22 décembre 2021 de 17h00 à 19h00

L'Association du Marché à la Ferme vous attend pour un moment convivial autour d'un verre de jus de pommes, de bière chaude ou de cidre chaud.

Venez découvrir des idées de cadeaux locaux et artisanaux, et des douceurs à servir à table pour un Noël responsable! Et comme chaque mercredi : légumes, œufs, pains, crêpes et galettes....

GAEC La Ferme du Meunier - Bodelneuf - 56130 SAINT DOLAY
 PONT Charline et TRANCHANT Pierre
www.lafermedumeunier.net
 02 99 90 29 24



Agenda de la Médiathèque

Samedi 11 décembre

10h30 : Le Père Noël devrait passer par la médiathèque



11h : SPECTACLE DE NOEL à la salle polyvalente **Mimo et Tuf, La Chasse au père Noël**

Le Père-Noël a disparu ! C'est du moins ce que croient Mimo et Tuf, clowns et agents secrets, qui investissent le dernier endroit où il a été vu : un supermarché. Indice après indice, rayon après rayon, les deux aventuriers parviendront-ils à sauver Noël ? Voyagez en caddie et en chansons avec Mimo et Tuf ! La Chasse au Père-Noël est une enquête rebondissante au cours de laquelle l'univers du supermarché est détourné par l'imaginaire déjanté des deux clowns. Création 2019 de Matthieu Berthéléme et Guillaume Lamort de Gail. Durée 55 mn. Tout public dès 4 ans. Entrée gratuite.

Fermeture annuelle

La médiathèque fermera mercredi 22 décembre à 18h30

Réouverture mercredi 5 janvier à 9h30

Toute l'équipe vous souhaite une belle fin d'année.

mediatheque@saintdolay.fr / téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web

www.saintdolay.fr

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

❖ **2 Concerts gratuits de Trompes :**

Le samedi 11 décembre, venez découvrir les trompes de chasse !

- ✓ Trompes de chasse 19h00 dans l'église de Saint-Dolay
- ✓ Trompes et Jazz à 21h30 dans la salle polyvalente



**La municipalité vous souhaite de
Bonnes Fêtes!**